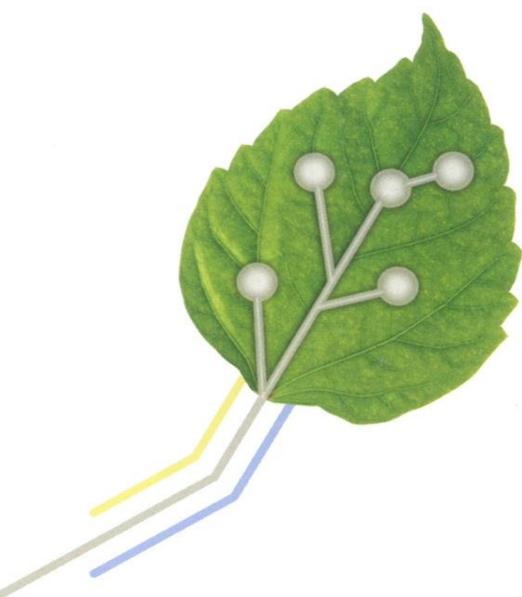


Fonds de recherche  
du Québec –  
Nature et technologies



# Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier-II

Premier concours  
2019-2020

Guide d'appel de propositions



# Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier-II

## PREMIER CONCOURS

Vous trouverez dans le présent guide toutes les informations nécessaires pour soumettre une proposition au premier concours du programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier-II, offert conjointement par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT).

Les [Règles générales communes](#) des FRQ fournissent les règles de bases applicables à l'ensemble de la programmation des Fonds de recherche du Québec. Le présent guide fournit les règles spécifiques applicables à ce programme de recherche. Ainsi, il est nécessaire de prendre connaissance de ces deux documents pour connaître l'ensemble des règles applicables à un éventuel octroi. Les précisions apportées dans ce guide prévalent sur les Règles générales communes si elles en divergent.

L'attribution de financement à des chercheurs, chercheuses, des étudiants, étudiantes et des établissements est assujettie à un engagement de leur part à respecter les principes du [Plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche](#), la [Politique de diffusion en libre accès des Fonds de recherche du Québec](#), la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) en vigueur dans les trois Fonds de recherche du Québec, de même que la [Politique d'éthique en recherche](#) spécifique au FRQNT.

Pour obtenir toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la responsable du programme **Projet de recherche orientée en partenariat** du FRQNT à l'adresse suivante :

**Madame Hélène Munger**

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies  
140, Grande Allée Est, bureau 450  
Québec (Québec) G1R 5M8

Téléphone : 418 643-8560 poste 3469  
Courriel : [helene.munger@frq.gouv.qc.ca](mailto:helene.munger@frq.gouv.qc.ca)  
Site Web: [www.frqnt.gouv.qc.ca](http://www.frqnt.gouv.qc.ca)



## Table des matières

<b>CHAPITRE 1</b> .....	<b>7</b>
Introduction .....	7
Objectif général.....	7
Objectifs spécifiques.....	7
Enveloppe budgétaire du programme .....	7
Principales caractéristiques du concours .....	8
Dates à retenir .....	8
Axes de recherche.....	9
<b>CHAPITRE 2</b> .....	<b>17</b>
Définitions importantes .....	17
Conditions d'admissibilité.....	18
Pièces requises .....	20
Présentation de la lettre d'intention et de la demande d'aide financière.....	22
Description et nature de l'aide financière .....	23
Évaluation des lettres d'intention et des demandes d'aide financière.....	25
Intégrité du processus d'évaluation.....	27
Annonce des résultats .....	27
Conditions liées aux versements de la subvention .....	27
<b>CHAPITRE 3</b> .....	<b>29</b>
Durée des subventions .....	29
Livrables attendus .....	29
Processus d'évaluation du rapport d'étape et final .....	30
Activités de transfert de connaissances.....	30
Modification en cours d'octroi.....	30
Mention de l'aide financière reçue .....	30
Propriété intellectuelle.....	31
Libre accès aux résultats de la recherche .....	31
Équité, diversité et inclusion.....	32
Responsabilité des Fonds .....	32
Information fausse ou trompeuse.....	32
<b>ANNEXE</b> .....	<b>33</b>
Formulaire d'attestation des contributions à titre de partenaire de milieu pratique.....	33



# CHAPITRE 1

## Introduction

Le présent programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier-II est offert conjointement par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT). Il entend promouvoir les liens de partenariat entre les établissements de recherche universitaires et collégiaux et les milieux de pratique. En encourageant la collaboration et la coordination des efforts des différents partenaires, ce programme vise le développement d'une recherche de pointe adaptée aux besoins actuels du secteur minier ainsi que la formation d'une relève scientifique dont le Québec a un urgent besoin.

## Objectif général

Le programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier-II vise à inciter les chercheuses et les chercheurs québécois œuvrant dans des champs disciplinaires variés à aider l'industrie minière à relever les défis techniques, environnementaux et technologiques posés par le contexte géologique québécois. Il s'agit d'un programme qui encourage le partenariat et la collaboration entre plusieurs entreprises ou acteurs-clés du secteur et qui aura des retombées éventuelles à large portée pour le secteur minier.

## Objectifs spécifiques

Ce programme porte sur les objectifs spécifiques suivants :

- a) développer des connaissances théoriques ou pratiques de grande qualité et d'intérêt pour l'industrie minière du Québec dans les champs de recherche visés par le programme;
- b) développer des collaborations mutuellement bénéfiques entre la communauté scientifique universitaire et collégiale et l'industrie minière du Québec en matière de développement durable du secteur minier;
- c) former des personnes hautement qualifiées dans le domaine minier;
- d) donner aux partenaires financiers accès aux connaissances produites en leur transférant les résultats issus des activités de recherche.

## Enveloppe budgétaire du programme

Ce programme de recherche est doté d'une enveloppe budgétaire globale de 20 000 000 \$, incluant les frais indirects de la recherche (FIR) de 27 %. Il fera l'objet d'au minimum trois concours.

## Principales caractéristiques du concours

- Premier concours;
- Projets d'une durée de deux ou trois ans;
- Enveloppe disponible pour le présent concours (excluant les FIR) : 6 000 000 \$;
- De cette enveloppe, 1 000 000 \$ est réservé pour les projets soumis par les chercheuses et les chercheurs collégiaux;
- Subvention pouvant atteindre un maximum de 100 000 \$ par an, donc 200 000 \$ au total pour les projets de deux ans et 300 000 \$ pour les projets de trois ans;
- Les frais indirects de la recherche (FIR) de 27 % sont versés à l'établissement et s'ajoutent à ces montants;
- Les projets doivent être réalisés en équipe d'au minimum deux chercheurs ou chercheuses œuvrant au Québec;
- Contribution obligatoire, sous forme financière, matérielle ou humaine, d'au moins un partenaire de milieu pratique pour un minimum de 10 % de la subvention demandée au FRQNT;
- La lettre d'intention et la demande d'aide financière doivent obligatoirement être rédigées en français.

## Dates à retenir

Lancement :	13 juin 2019
Dépôt de la lettre d'intention :	10 septembre 2019
Invitation à déposer une demande d'aide financière :	Semaine du 11 novembre 2019
Dépôt de la demande d'aide financière :	14 janvier 2020
Annonce des résultats :	Début mars 2020

## Axes de recherche

Le programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier-II tient compte des domaines prioritaires de recherche identifiés dans la Stratégie minérale du Québec (2006) et dans la Vision stratégique du développement minier au Québec (2016). Il tient compte également d'une analyse des besoins réalisée par le ministère de l'Énergie des Ressources naturelles en 2018 et en 2019 par des consultations entre les chercheurs et les chercheuses et l'industrie minière, ainsi que par une veille technologique ciblée.

Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de la première mouture du programme (2013-2018), effectuée par la Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programme du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, démontrent que sa poursuite est tout à fait cohérente avec les orientations, les priorités et les objectifs stratégiques du gouvernement du Québec ainsi qu'avec les rôles et responsabilités du MERN. Ils indiquent également que le programme fut administré de façon efficiente et économique et que les coûts administratifs engagés pour en assurer la prestation furent raisonnables et comparables à ceux d'autres programmes de même nature. Ce programme a remporté un vif succès auprès des organismes de recherche et de l'industrie minière, permettant de financer un total de 63 projets de recherche sur plus de 150 propositions déposées.

Le présent programme vise maintenant les six axes de recherche suivants :

Axe 1 : L'exploration et l'exploitation minière en profondeur

Axe 2 : Le développement du secteur minier en milieu nordique

Axe 3 : Économie d'énergie et gaz à effet de serre

Axe 4 : L'impact du développement minier sur l'environnement et sur les communautés

Axe 5 : Développement et optimisation des outils géoscientifiques et géomatiques

Axe 6 : Vision prospective du développement minier

Vous trouverez dans les pages qui suivent une description plus détaillée de chacun des axes incluant une liste de sujets proposés pour chacun d'eux. Ces sujets de recherche ne sont pas considérés comme étant exclusifs.

## Axe de recherche 1

### **L'exploration et l'exploitation minière en profondeur**

La recherche de gisement en profondeur représente un défi de taille qui repose souvent sur des méthodes d'exploration indirectes, comme la géophysique en surface et en forage, et sur des forages en profondeur, souvent moins précis (déviation) et coûteux. Par conséquent, il importe d'améliorer les méthodes d'exploration indirecte et les technologies de forage afin de minimiser les facteurs de risque et les coûts liés à l'exploration en profondeur.

Par ailleurs, avec les techniques actuelles, les coûts d'extraction du minerai sont souvent prohibitifs pour le minage en profondeur. Aussi, plusieurs régions du monde ont déjà consacré d'importants efforts à la recherche et à l'innovation reliées à l'exploitation de gisements situés en grande profondeur (plus de 2 000 mètres). Il devient donc important d'élargir notre base de connaissances en génie afin de rendre économiquement rentables l'exploration et l'exploitation de ce type de gisements.

#### Exemples de sujets de recherche :

- Méthodes d'exploration à grande profondeur de pénétration (>200 m);
- Sondages profonds : diminuer la déviation, améliorer le contrôle sur l'orientation des forages et des carottes, améliorer et développer les méthodes géophysiques et géochimiques en forage;
- Effets de la pression en profondeur sur le comportement du massif rocheux (mécanique des roches);
- Effets de la chaleur sur les travailleurs et sur les équipements;
- Défis liés à la distance verticale du transport tant des travailleurs que du minerai;
- Contrôle de la qualité de l'air : climatisation, chauffage, ventilation et taux d'humidité;
- Gestion de l'eau : contrôle des infiltrations, évacuation de l'eau, pression de l'eau, etc.;
- Sécurité des employés : systèmes de communication en profondeur, mesures et équipements d'urgence.

## **Axe de recherche 2**

### **Le développement du secteur minier en milieu nordique**

Afin de favoriser le développement du Nord québécois (la majeure partie du territoire québécois située au nord du 49<sup>e</sup> parallèle), l'acquisition de nouvelles connaissances sur les défis que présente ce territoire est nécessaire.

#### **Exemples de sujets de recherche :**

- Méthodes de télédétection et méthodes d'exploration en milieu nordique;
- Fragilité des écosystèmes : leur capacité à absorber et éliminer les contaminants et à se régénérer;
- Intégration des communautés locales dans le développement minier de leur territoire et l'impact de ce développement sur ces communautés;
- Impact des rigueurs du climat et des changements climatiques sur les individus et sur les équipements miniers, les infrastructures minières;
- Besoins en énergie pour le développement minier;
- Isolement et son impact tant sur l'accès au territoire que sur l'aménagement des infrastructures minières, le transport, la rétention de la main d'œuvre, etc.;
- Gestion des rejets miniers dans l'air, l'eau et le sol en climat nordique.

## Axe de recherche 3

### **Économie d'énergie et gaz à effet de serre**

Avec la hausse constante du prix de l'énergie en provenance des sources non renouvelables, les objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) et l'émergence des sources d'énergie alternatives, le gouvernement doit accorder une priorité au développement de produits ou de processus innovateurs sur le plan énergétique qui contribueront à répondre à la demande grandissante pour des produits verts et à l'atteinte des objectifs du Québec pour le contrôle des émissions des GES.

#### Exemples de sujets de recherche :

- Utilisations dans le secteur minier des énergies renouvelables et alternatives, à savoir l'éolien, les hydroliennes, le solaire, l'hydrogène, les biocarburants, la biomasse forestière, les véhicules électriques, etc.;
- Procédés ou équipements pour diminuer la consommation d'énergie, dont l'énergie fossile, et augmenter l'efficacité énergétique;
- Méthodes de captage et de séquestration des gaz à effet de serre;
- Concassage/broyage du minerai plus éco-efficent;
- Nouveaux processus pour libérer les minéraux sans faire appel au concassage/broyage.

## Axe de recherche 4

### **L'impact du développement minier sur l'environnement et sur les communautés**

Dans un contexte où le développement durable et la conscience environnementale prennent de plus en plus d'importance dans l'intérêt public, les impacts des activités minières sur l'environnement et sur les communautés sont devenus des enjeux majeurs et incontournables. Des préoccupations concernant les effets des activités minières sur son environnement physique et humain (drainage minier acide, contamination aux métaux lourds, rejet de résidus miniers ou d'autres déchets dans l'eau) font que l'industrie minière projette une image négative auprès du grand public. Cette perception nuit au recrutement de personnel, à l'attraction d'investissements et à l'acceptabilité sociale des projets miniers. Plus de recherches sont nécessaires pour mieux comprendre ces enjeux.

#### Exemples de sujets de recherche :

- Impact environnemental :
  - Réduction de l'impact et de l'empreinte environnementale de l'activité minière sur le paysage et les écosystèmes;
  - Traitement et recyclage des produits miniers;
  - Réaménagement et restauration des superficies affectées par les activités minières.
  
- Impact sur les communautés :
  - Petites mines versus grosses mines, mines à ciel ouvert versus mines souterraines, mines près des villes ou villages;
  - Certification des sites miniers;
  - Partage des connaissances avec les communautés et intégration du savoir traditionnel;
  - Acceptabilité sociale.
  
- Eau :
  - Prédiction et prévention du drainage minier acide (DMA) et du drainage neutre contaminé (DNC);
  - Contrôle des effluents et traitement de l'eau;
  - Réduction de la consommation d'eau.
  
- Résidus miniers :
  - Gestion des résidus miniers avec de nouvelles approches;
  - Stabilité des aires d'entreposage des résidus miniers;
  - Valorisation des résidus miniers provenant de l'exploitation des minéraux du sous-sol québécois.

## Axe de recherche 5

### **Développement et optimisation des outils géoscientifiques et géomatiques**

La découverte de nouveaux gisements, que ce soit en milieu fragile, en territoire inexploré ou dans les camps miniers matures est de plus en plus ardue. Les méthodes d'exploration actuelles ont dans bien des cas atteint leurs limites. Donc, le succès de l'exploration repose en grande partie sur l'amélioration de ces méthodes et outils d'exploration. Aussi, l'amélioration des connaissances en géosciences permet de bâtir des modèles plus robustes permettant de mieux comprendre et de mieux cibler les environnements géologiques propices à la découverte de nouveaux gisements. Par conséquent, de nouvelles approches doivent être envisagées pour interpréter la géologie et pour définir des nouvelles cibles en profondeur, dans des régions de plus en plus éloignées et dans des milieux fragiles.

#### Exemples de sujets de recherche :

- Géochimie et géophysique (méthodes, outils, valorisation des données);
- Analyse de données, interprétation des mégadonnées (Big Data), applications de l'intelligence artificielle, modélisation appliquée aux domaines géoscientifiques et de l'exploration minière;
- Meilleure compréhension des processus géologiques et métallogéniques conduisant au développement de nouveaux modèles pour la recherche des substances minérales et pour la diversification minérale du Québec;
- Systèmes de positionnement en surface et en profondeur;
- Méthodes d'exploration utilisant des dépôts glaciaires (ceux qui ont été transportés par les glaciers);
- Outils de cartographie, d'imagerie, de visualisation et d'analyse numériques en 2D et en 3D (ordinateurs de poches, logiciels, etc.);
- Nouvelles technologies ou nouveaux processus permettant d'analyser les données géoscientifiques à distance et de repérer les nouveaux gisements et les anomalies prometteuses avec plus de précision.

## Axe de recherche 6

### **Vision prospective du développement minier**

L'industrie 4.0 se caractérise par une automatisation intelligente et par une intégration de nouvelles technologies à la chaîne de valeur des entreprises. Il s'agit d'une transformation numérique qui bouleverse l'entreprise en apportant des changements radicaux non seulement aux systèmes et processus, mais également aux modes de gestion, aux modèles d'affaires et à la main-d'œuvre.

D'autre part, l'industrie minière et les gouvernements sont de plus en plus préoccupés par l'empreinte environnementale laissée par les opérations minières, les gaz à effet de serre, la santé et la sécurité des travailleurs, les impacts des changements climatiques et la perception du public envers l'industrie minière. Cet axe de recherche se veut un lieu de réflexion dans le but ultime de réinventer de nouvelles façons d'extraire les minéraux nécessaires à l'évolution humaine.

#### Exemples de sujets de recherche :

- Mine 4.0 :
  - Mécanisation, automatisation, robotisation;
  - Transformation numérique, cybersécurité;
  - Stratégie de développement numérique adaptée au monde minier;
  - Connectivité, gestion et interprétation des mégadonnées;
  - Télémétrie, drones, contrôle à distance.
  
- L'exploitation minière de l'avenir :
  - Nouvelles méthodes ou nouveaux concepts de minage;
  - Procédés de minage et de traitement biologiques;
  - Stabilité des excavations (mécanique des roches, coups de terrain, stabilité des pentes, stabilité des piliers de surface, etc);
  - Hydrométallurgie;
  - Géométallurgie environnementale;
  - Minage en continu (avec ou sans explosifs), minage sélectif;
  - Zéro rejet, recirculation de l'eau;
  - Adaptation aux changements climatiques;
  - Développement de nouveaux produits ou de nouveaux usages des minéraux actuels;
  - Développement de nouveaux équipements miniers.



# CHAPITRE 2

## Définitions importantes

### Chercheur principal ou chercheuse principale

Personne assurant la direction scientifique du projet de recherche faisant l'objet de la demande de financement. Elle a notamment la responsabilité administrative du dossier, incluant la correspondance avec le Fonds, et la responsabilité financière de la subvention.

### Cochercheur ou cochercheuse

Se définit comme un cochercheur ou une cochercheuse toute personne participant à la demande de subvention, **dont le CV est requis et pris en compte dans l'évaluation scientifique**. Elle contribue de façon significative ou apporte une expertise spécifique au projet de recherche faisant l'objet de la demande de financement. De plus, les personnes ayant le rôle de cochercheur ou de cochercheuse peuvent se voir déléguer la gestion d'une partie des fonds via un transfert interétablissements si leur statut en recherche le permet.

### Collaborateur ou collaboratrice

Est un collaborateur ou une collaboratrice toute personne déclarée par le chercheur principal ou la chercheuse principale comme apportant une expertise spécifique au projet ou à la programmation de recherche faisant l'objet de la demande de financement. **Elle ne fournit pas de CV** et ne peut se voir déléguer la gestion d'une partie des fonds via un transfert interétablissements.

En résumé, toute personne ajoutée comme cochercheur ou cochercheuse, peu importe son statut, doit soumettre un CV qui sera pris en compte lors de l'évaluation scientifique. Si cette situation n'est pas souhaitée, il est préférable d'ajouter la personne comme collaborateur ou collaboratrice dans la section portant ce nom.

Prendre note que le format de CV requis est variable selon le statut, voir la section *Pièces requises* pour plus de détails.

## Conditions d'admissibilité

Les dispositions du présent guide débutent à l'exercice financier 2019-2020 et s'appliquent pour toute la durée des projets financés dans le cadre de ce concours. En plus des dispositions énoncées dans les Règles générales communes des FRQ au sujet de l'admissibilité, les chercheurs, les chercheuses et les établissements doivent respecter les conditions suivantes au moment de la présentation de la lettre d'intention et de la demande d'aide financière :

- Les projets de recherche doivent être réalisés en équipe formée d'au moins deux cochercheurs ou cochercheuses œuvrant au Québec et ayant l'un des statuts suivants (voir la définition complète des statuts en recherche dans les Règles générales communes des FRQ) :
  1. chercheur ou chercheuse universitaire\*
  2. chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne
  3. chercheur ou chercheuse de collègue\*\*

\*Seules les personnes rémunérées selon la définition i) du critère a) des Règles générales communes peuvent être responsables d'un projet. Les chercheuses et les chercheurs rémunérés selon la définition ii) du critère a) des Règles générales communes ne peuvent être responsables d'un projet dans le présent programme, mais peuvent joindre l'équipe à titre de cochercheurs ou de cochercheuses.

\*\* Dans le cadre du présent programme, le chercheur ou la chercheuse de collègue peut détenir un doctorat ou une maîtrise ou s'être vu reconnaître l'équivalence de l'un ou l'autre de ces diplômes par une université québécoise.

Les chercheuses et les chercheurs retraités ne peuvent être responsables d'un projet, mais peuvent joindre l'équipe à titre de cochercheurs ou de cochercheuses.

- Une contribution est obligatoire pour chacun des projets, sous forme financière, matérielle ou humaine, d'au moins un partenaire de milieu pratique pour un minimum de 10 % de la subvention demandée au FRQNT. Un partenaire de milieu pratique est une organisation active et légalement constituée œuvrant au Québec, intéressée par les résultats du projet de recherche et susceptible de les mettre en application. Il peut s'agir d'un ministère, d'un organisme public, d'une municipalité, d'une entreprise, d'une coopérative ou d'un organisme sans but lucratif.
- Des personnes issues d'autres milieux de recherche peuvent se joindre à l'équipe en tant que Autres cochercheurs ou autres cochercheuses. Ces personnes, qui ne peuvent prétendre aux statuts 1 à 3 ci-haut, doivent être ajoutées sous le statut 4 intitulé *Autres statuts en recherche* et soumettre un CV abrégé de deux pages qui résume, en lien avec la thématique du projet et dans cet ordre, 1) leur formation, 2) leur expérience et, s'il y a lieu, 3) les publications ou autres réalisations scientifiques. Ce CV abrégé doit être produit au moyen d'un logiciel de traitement de texte, converti en format PDF et transmis au chercheur principal ou à la chercheuse principale qui s'assurera de le joindre à la section *Autres documents* du formulaire de demande. S'il y a plus d'une personne ayant le statut 4 *Autres statuts en recherche*, tous les CV abrégés doivent être regroupés en un seul PDF.

- Le chercheur principal ou la chercheuse principale peut présenter un maximum de deux lettres d'intention dans le cadre du présent concours.
- La lettre d'intention et la demande d'aide financière doivent obligatoirement être rédigées en français.
- Un minimum obligatoire de 30 % de la subvention demandée au FRQNT, excluant les FIR, doit être réservé à la formation de la relève et ainsi être utilisé pour contribuer au salaire et à l'attribution de bourses et de compléments de bourses à des étudiants ou à des étudiantes de collège ou d'université, des boursiers ou des boursières et des stagiaires postdoctoraux ou postdoctorales qui participent aux activités reliées au projet;
- Pour être admissible à déposer une demande de subvention, les chercheurs ou les chercheuses doivent être à l'emploi d'un [établissement gestionnaire reconnu par les FRQ pour gérer du financement](#) au moment du dépôt de la demande. L'établissement gestionnaire doit être en mesure de confirmer, chaque année d'octroi, que la personne est à son emploi de façon continue (incluant le maintien de visas appropriés, le cas échéant).
- Le projet de recherche ne peut simultanément faire l'objet d'un financement de la part d'un autre organisme subventionnaire, à moins de pouvoir en démontrer la complémentarité. Veuillez vous référer aux Règles générales communes pour toute question relative au cumul d'octrois.

## **Pièces requises**

Le formulaire électronique de lettre d'intention ainsi que celui de demande d'aide financière doivent être remplis et transmis via le Portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale, disponible dans [FRQnet](#). Voir la section *Dates à retenir* au premier chapitre du présent guide pour connaître les dates limites de dépôt de la lettre d'intention et de la demande d'aide financière. Veuillez noter qu'une approbation institutionnelle est requise avant la transmission des documents au FRQNT, autant pour le dépôt du formulaire de lettre d'intention que pour le dépôt du formulaire de demande. Il est donc très probable que des dates limites internes antérieures à celles de ce concours aient été établies par votre établissement. Veuillez vous en informer afin de transmettre vos documents à temps.

### **Première étape : Documents requis pour la lettre d'intention**

- Formulaire électronique de lettre d'intention disponible dans le Portfolio électronique FRQnet;
- CV commun canadien du chercheur principal ou de la chercheuse principale, incluant le fichier PDF des contributions détaillées qui doit être joint via le Portfolio électronique FRQnet. Veuillez noter que le CV commun canadien ainsi que le fichier PDF des contributions détaillées doivent avoir été mis à jour au moins une fois depuis le mois de juin 2018 pour être acceptés dans le système;
- Le consentement est requis pour chaque cochercheur ou cochercheuse;
- Formulaire d'attestation des contributions à titre de partenaire de milieu pratique, disponible en annexe du présent guide ainsi que sur la page Web du concours dans la section Boîte à outils. Chaque partenaire de milieu pratique doit remplir et faire signer le formulaire par un gestionnaire autorisé. Le chercheur principal ou la chercheuse principale doit par la suite joindre le formulaire d'attestation signé, en format PDF, à la section *Autres documents* de son formulaire électronique FRQnet avant la date limite du concours. S'il y a plus d'un partenaire, tous les formulaires d'attestation signés doivent être regroupés en un seul PDF.

### **Deuxième étape : Documents requis pour la demande d'aide financière**

- Formulaire électronique de demande d'aide financière disponible dans le Portfolio électronique FRQnet;
- CV commun canadien de tous les cochercheurs et toutes les cochercheuses de statut 1 à 3 ainsi que celui du chercheur principal ou de la chercheuse principale, incluant les fichiers PDF des contributions détaillées qui doivent tous être joints via le Portfolio électronique FRQnet. Veuillez noter que les CV commun canadien ainsi que les fichiers PDF des contributions détaillées doivent avoir été mis à jour au moins une fois depuis le mois de juin 2018 pour être acceptés dans le système;
- CV abrégé de deux pages pour tous les cochercheurs et toutes les cochercheuses de statut 4, converti en format PDF et transmis au chercheur principal ou à la chercheuse principale qui s'assurera de le joindre à la section *Autres documents* du formulaire de demande. S'il y a plus d'un CV abrégé, ils doivent être regroupés en un seul PDF;
- Le consentement est requis pour chaque cochercheur ou cochercheuse;
- Le ou les formulaires d'attestation des contributions doivent être soumis à nouveau lors du dépôt de la demande d'aide financière, qu'il y ait eu une mise à jour de ceux-ci ou non, selon la procédure décrite ci-haut à la section *Documents requis pour la lettre d'intention*;

- Si une demande de soutien salarial a été complétée par un chercheur ou une chercheuse de collège membre de l'équipe, cette demande doit recevoir l'approbation institutionnelle du collège ou du collège de rattachement du CCTT afin que la demande d'aide financière complète puisse être transmise.

## Présentation de la lettre d'intention et de la demande d'aide financière

**La lettre d'intention et la demande d'aide financière doivent obligatoirement être rédigées en français.**

Le Fonds utilise le CV commun canadien et requiert également de joindre un fichier PDF des contributions détaillées dans le Portfolio électronique FRQnet. Les preuves de soumission, d'acceptation ou en cours d'impression des publications doivent être jointes au fichier PDF. Les documents de référence *Préparer un CV pour les Fonds* et *Règles de présentation des contributions détaillées* peuvent être consultés dans le Portfolio électronique FRQnet pour plus de détails.

Quand le besoin s'impose, le chercheur principal ou la chercheuse principale doit montrer comment il ou elle prend en considération la question du genre dans la réalisation de son projet de recherche lorsqu'il ou elle en décrit le contenu.

Tous les fichiers PDF joints aux formulaires électroniques de lettre d'intention et de demande d'aide financière doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Rédaction sur des feuilles de 8½ po x 11 po (216 mm x 279 mm)
- Soumission en format PDF sans protection par un mot de passe
- Rédaction à interligne simple avec un maximum de 6 lignes par pouce
- Utilisation de la police Times New Roman 12 points
- Marges d'au moins 1,9 cm soit ¾ po
- Identification des pages :
  - Dans le coin supérieur droit : *nom et prénom du candidat ou de la candidate*
  - Dans le coin supérieur gauche : *titre du document joint*
  - Dans le bas au centre : *numéro de page*

Le nombre maximal de pages permises, qui inclut les tableaux, figures et références, varie selon le type de document à joindre et est spécifié directement dans le formulaire. Tous les fichiers PDF ne respectant pas les normes de présentation seront retirés du dossier. Seuls les formulaires officiels et les autres pièces requises sont acceptés. Les éléments absents du dossier ne sont pas demandés aux requérants ou aux requérantes. Toutes les pièces reçues après la date de dépôt de la lettre d'intention et de la demande ne sont pas considérées et il n'y a pas de mise à jour des dossiers. Toute page excédentaire est retirée du dossier. Un dossier incomplet pourrait ne pas être jugé recevable. Ces règles sont strictement appliquées.

## **Description et nature de l'aide financière**

Les postes budgétaires admissibles dans le cadre du programme sont les suivants :

### **Rémunération selon les normes en vigueur dans l'établissement (incluant les avantages sociaux) :**

- étudiantes et étudiants collégiaux
- étudiantes et étudiants de 1<sup>er</sup> cycle
- étudiantes et étudiants de 2<sup>e</sup> cycle
- étudiantes et étudiants de 3<sup>e</sup> cycle
- postdoctorants et postdoctorantes
- professionnels et professionnelles de recherche
- techniciens et techniciennes de recherche

### **Bourses et compléments de bourses**

- étudiantes et étudiants collégiaux
- étudiantes et étudiants de 1<sup>er</sup> cycle
- étudiantes et étudiants de 2<sup>e</sup> cycle
- étudiantes et étudiants de 3<sup>e</sup> cycle
- postdoctorantes et postdoctorants

### **Autres dépenses**

- déplacements liés à la recherche\*
- congrès (séminaires, symposiums, conférences)\*
- matériel et fournitures de recherche
- animaux de laboratoire
- participants et participantes de l'étude
- services ou expertises scientifiques
- sécurité et élimination sûre des déchets
- équipements (achat d'un montant unitaire de 7 000 \$ et moins, location, coûts d'exploitation, entretien, installation, réparation)
- transport de matériel et d'équipement
- télécommunications
- fournitures informatiques
- achat et accès à des banques de données
- traduction
- publications démontrant la contribution de la production à l'avancement des connaissances, destinées à la communauté de la recherche
- publications destinées au lectorat non académique
- diffusion d'œuvres et performances
- plateformes numériques : sites web et médias sociaux
- organisation d'événements ou d'activités

\* Voir également les mesures de conciliation travail-famille dans les Règles générales communes des FRQ.

Les frais de diffusion des résultats de recherche auprès du grand public (ex. : relations médias, production de vidéo, activités grand public, production de contenu vulgarisé pour les grands médias, le Web et les médias sociaux) et ceux générés par des activités reliées à l'éthique font partie des dépenses admissibles.

Les FRQ favorisent le développement durable, ainsi la réutilisation d'équipement et l'achat de matériel usagé sont permis, lorsqu'applicable.

#### Soutien salarial pour les chercheurs et les chercheuses de collègue et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)

En plus de la subvention de fonctionnement, un maximum de 16 000 \$ (équivalent à 0,2 ETC) en soutien salarial peut être octroyé annuellement à un chercheur ou une chercheuse de collègue ou de CCTT si celui-ci ou celle-ci en fait la demande. La demande de soutien salarial s'adresse aux chercheurs et aux chercheuses de collègue ou de CCTT à temps plein dans leurs établissements. Les chercheurs ou les chercheuses à statut précaire dans un collègue d'enseignement ou un CCTT sont admissibles en autant qu'ils conservent un lien d'emploi à temps plein dans un établissement du réseau collégial pour la période couverte par la subvention. Tout personnel n'occupant pas un poste d'enseignant ou d'enseignante dans un collègue ou de chercheur ou de chercheuse dans un CCTT n'est pas admissible à un soutien salarial. La demande de soutien salarial est réalisée à l'étape de la demande d'aide financière et non à l'étape de la lettre d'intention.

#### Congé de maternité pour les étudiantes

Une étudiante qui reçoit une bourse à partir d'une subvention dans le cadre du présent programme peut bénéficier d'un congé de maternité payé par le FRQNT pour une période maximale de huit mois pour la naissance ou l'adoption d'un enfant. Pour être admissible, l'étudiante doit être rémunérée à même la subvention du FRQNT depuis au moins 6 mois. De plus, elle ne peut détenir une bourse d'un autre organisme subventionnaire et ne peut bénéficier de prestations du régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

Pour obtenir le congé de maternité payé de l'étudiante, cette dernière doit en faire la demande par courriel auprès du ou de la responsable du programme et fournir une copie du certificat médical attestant de sa grossesse et, le moment venu, de l'acte de naissance ou d'adoption de l'enfant ainsi qu'une preuve de suspension d'inscription de l'université. De plus, une copie du contrat de la bourse établie avec l'étudiante doit être transmise.

Le congé de maternité peut débuter avant la naissance ou l'adoption de l'enfant. Si l'établissement le permet, l'étudiante peut prolonger ce congé pour une période supplémentaire de quatre mois, sans solde cependant. Le FRQNT transférera la bourse de congé de maternité à l'étudiante sur réception des documents requis.

Le congé de maternité est autorisé par le Fonds à la condition que l'établissement permette les congés de maternité. Le ou la responsable de la subvention s'engage à reprendre la supervision de l'étudiante après son congé. Le Fonds se réserve le droit de rejeter toute demande insuffisamment justifiée.

## **Évaluation des lettres d'intention et des demandes d'aide financière**

Tel que spécifié dans les Règles générales communes des FRQ, les comités peuvent se dérouler en présentiel, en conférence téléphonique ou en visioconférence. Les membres d'un comité appuient leur évaluation sur les seules informations contenues dans le dossier déposé et ne doivent sous aucune considération faire part de tout renseignement non inclus dans le dossier, susceptible de favoriser ou de nuire à l'évaluation de la lettre d'intention ou de la demande.

### **Première étape : évaluation de la pertinence (100 points)**

Le FRQNT transmet les lettres d'intention déclarées admissibles au comité de pertinence. Ce comité est formé de personnes désignées par le partenaire du programme et dont la composition est approuvée par le FRQNT. Le FRQNT y délègue un représentant ou une représentante qui agit à titre de personne-ressource. Les lettres d'intention sont évaluées en fonction des critères et des indicateurs ci-après. Il incombe aux candidats et aux candidates d'y répondre de façon claire dans leur proposition écrite.

<b>Adéquation, portée et caractère novateur (45 points)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adéquation entre la problématique, les objectifs du projet et les axes de recherche identifiés dans l'appel de propositions</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur, importance stratégique et urgence d'étudier la problématique présentée</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractère novateur, valeur ajoutée par rapport aux études réalisées sur le sujet et originalité en regard des solutions proposées et des alternatives existantes</li> </ul>
<b>Nature et importance des retombées pour l'industrie minière (30 points)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance des retombées pour les utilisateurs potentiels</li> </ul>
<b>Importance du partenariat établi pour la réalisation du projet (15 points)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance de la participation du ou des partenaires de milieu pratique à la réalisation du projet et ce à chacune des étapes du processus</li> </ul>
<b>Intégration des principes de développement durable (10 points)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact des résultats au niveau environnemental, social et économique</li> </ul>

L'évaluation de la pertinence est assortie d'un **seuil de passage de 70 %** et constitue un élément éliminatoire. Un nombre limité de lettres d'intention représentant un maximum de trois fois l'enveloppe budgétaire du présent concours est retenu. La sélection des lettres d'intention se fait au mérite en fonction de la note attribuée par le comité de pertinence. Les candidates et les candidats retenus sont ensuite invités à présenter une demande d'aide financière complète.

**Deuxième étape : évaluation scientifique (100 points)**

Les demandes d'aide financière déclarées admissibles sont transmises à un comité scientifique formé de pairs qui sont recrutés par le FRQNT. Ces spécialistes sont reconnus pour leurs compétences en recherche et pour leurs connaissances des objets de recherche, des approches méthodologiques et des fondements disciplinaires propres aux demandes à évaluer. Des personnes représentant le partenaire du programme assistent à la rencontre d'évaluation scientifique à titre d'observateurs ou d'observatrices. Le FRQNT y délègue un représentant ou une représentante qui agit à titre de personne-ressource. Les demandes d'aide financière sont évaluées en fonction des critères et des indicateurs ci-après. Il incombe aux candidats et aux candidates d'y répondre de façon claire dans leur proposition écrite.

<b>Qualité scientifique du projet (40 points)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clarté des objectifs proposés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de l'approche et de l'état de la question</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adéquation des méthodologies et probabilité que le projet tel que conçu produise les retombées escomptées</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Originalité, caractère novateur et contribution du projet à l'avancement des connaissances</li> </ul>
<b>Qualité scientifique de l'équipe (30 points)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adéquation entre l'expertise des membres de l'équipe et le projet de recherche proposé</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisations en recherche</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des liens de collaboration, dans la réalisation du projet de recherche, entre les membres de l'équipe et d'autres intervenants, intervenantes ou partenaires</li> </ul>
<b>Formation d'étudiants et d'étudiantes et de spécialistes dans le domaine (15 points)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration et encadrement d'étudiants et d'étudiantes collégiaux ou de divers cycles universitaires ou de postdoctorants et de postdoctorantes au projet de recherche</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité d'intégration de la main-d'œuvre hautement qualifiée au marché du travail</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efforts mis en place pour offrir un milieu d'encadrement inclusif et équitable, et pour attirer des étudiants, étudiantes et stagiaires diversifiés</li> </ul>
<b>Qualité du plan de diffusion scientifique et de transfert des résultats (10 points)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publications et communications, avec ou sans comité de pairs, prévues dans la proposition</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contacts et moyens de transfert auprès d'utilisateurs potentiels ainsi qu'après du grand public</li> </ul>
<b>Échéancier et budget (5 points)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisme de l'échéancier de réalisation et bien-fondé du budget demandé</li> </ul>

L'évaluation scientifique est assortie d'un **seuil de passage de 70 %** et constitue un élément éliminatoire.

La classification finale s'effectue en additionnant les résultats de l'évaluation de la pertinence à ceux de l'évaluation scientifique pour un total de 200 points.

### **Intégrité du processus d'évaluation**

Les personnes qui présentent une demande ou les responsables de leur établissement ne doivent en aucun temps communiquer avec les membres des comités d'évaluation à moins que de telles communications ne soient prévues dans les processus d'évaluation. De même, les membres des comités d'évaluation ne doivent pas communiquer avec les personnes qui présentent une demande, sauf si cela est expressément prévu dans le processus d'évaluation. L'identité des membres des comités d'évaluation est d'ailleurs gardée confidentielle afin d'éviter toute tentative de collusion. Les Fonds se réservent le droit de retirer du concours une demande qui fait l'objet d'une intervention inappropriée, d'une tentative d'influence indue ou de collusion dans le processus d'évaluation, tel que stipulé par la Politique sur la conduite responsable en recherche. Veuillez consulter les Règles générales communes pour plus de détails.

### **Annonce des résultats**

Les octrois sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions du conseil d'administration du Fonds. Ces octrois peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis. Il est donc fortement recommandé de ne pas engager des sommes non annoncées officiellement.

### **Conditions liées aux versements de la subvention**

L'attribution de la subvention et le versement des crédits prévus pour la première année sont notamment conditionnels :

- à l'acceptation par le chercheur principal ou la chercheuse principale de réaliser le projet de recherche selon les objectifs et le calendrier établis dans la demande d'aide financière, avec les ressources financières accordées et dans le respect des conditions énoncées sur la fiche synthèse accompagnant la lettre d'annonce;
- à l'acceptation par le chercheur principal ou la chercheuse principale qu'une copie de sa demande d'aide financière soit transmise au MERN à des fins de gestion interne, et ce, dans le respect des règles associées à la consultation de documents confidentiels;
- à l'acceptation par le chercheur principal ou la chercheuse principale d'accorder au FRQNT et au MERN une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteurs sur le résumé des résultats du projet demandé dans le rapport final ainsi que sur le rapport scientifique, sans limites territoriales et pour une durée illimitée. La personne titulaire de l'octroi garantit au FRQNT et au MERN qu'elle détient tous les droits lui permettant de consentir à la présente licence de droits d'auteur. Cette licence permet au FRQNT et au MERN de les reproduire, de les adapter, de les publier, de les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit (conférence, sites Web, Facebook, Twitter, etc.). Une révision linguistique pourra être effectuée préalablement à la diffusion, sans autre préavis;

- à l'acceptation par le chercheur principal ou la chercheuse principale de rédiger les différents rapports et documents de suivi en français;
- à ce que les personnes titulaires d'octroi et leur établissement négocient avec leurs partenaires de milieu pratique des clauses de propriété intellectuelle qui respectent les principes fondamentaux énoncés dans les Règles générales communes des FRQ en matière de propriété intellectuelle ainsi que les conditions du présent guide, notamment celles énoncées à la section Propriété intellectuelle. L'entente intervenue avec le partenaire de milieu pratique ne doit notamment pas avoir pour effet d'empêcher la personne titulaire d'un octroi de diffuser ses résultats (sous réserve d'un délai raisonnable pour permettre, par exemple, une demande de brevet). L'entente intervenue entre la personne titulaire d'octroi, son établissement et le partenaire de milieu pratique doit être transmise au FRQNT, au plus tard neuf mois suivant l'annonce de l'octroi, afin de débloquer le premier versement de la subvention.

Les autres conditions liées aux octrois figurant dans les Règles générales communes doivent aussi être respectées. Toute autre condition supplémentaire, le cas échéant, sera signalée dans la lettre d'octroi ou au moment des versements subséquents.

# CHAPITRE 3

## Durée des subventions

Les subventions sont attribuées pour des projets d'une durée de deux ou trois ans et elles ne sont pas renouvelables. Les sommes non dépensées à la fin de l'année budgétaire peuvent être reportées d'une année à l'autre, et ce, pour la durée de la subvention. Le solde non dépensé à la fin de la subvention peut être reporté pour terminer les activités de recherche pour lesquelles l'octroi a été accordé, mais uniquement pour une période additionnelle d'une année qui se termine toujours au 31 mars. Au terme de cette période, le solde est retourné au FRQNT.

## Livrables attendus

**Projet de deux ans :** Le versement des crédits prévus pour la deuxième année est conditionnel au dépôt, douze mois après le début du projet, d'un rapport d'étape rédigé en français.

**Projet de trois ans :** Le versement des crédits prévus pour la deuxième année est conditionnel au dépôt, douze mois après le début du projet, d'une déclaration de mise à jour du projet via le Portfolio électronique FRQnet. Le versement des crédits prévus pour la troisième année est conditionnel au dépôt, dix-huit mois après le début du projet, d'un rapport d'étape rédigé en français.

### **Le rapport d'étape**

Le rapport d'étape permet notamment de décrire l'état d'avancement des travaux à mi-parcours en lien avec les objectifs présentés dans la demande initiale ainsi que de présenter un suivi quant au respect de l'échéancier de réalisation, du budget et de la formation des étudiants et étudiantes. Ce rapport est transmis au partenaire du programme afin de lui permettre d'apprécier l'évolution des travaux.

### **Le rapport final**

Trois mois après la fin du projet de recherche, les résultats des travaux doivent faire l'objet d'un rapport final rédigé en français. Celui-ci permet notamment de présenter les résultats obtenus par la réalisation du projet de recherche en fonction des objectifs énoncés dans la demande initiale. Ce rapport est transmis au partenaire du programme afin de lui permettre d'apprécier la qualité des résultats obtenus.

### **Le rapport scientifique**

Les titulaires d'un octroi dans le cadre du présent programme doivent soumettre un rapport scientifique en français au terme du projet. Distinct du rapport final, le rapport scientifique est plus court et présente les résultats de recherche de manière vulgarisée à des fins d'utilisation par le MERN. Voir la section Propriété intellectuelle du présent guide pour plus de détails.

*Le rapport d'étape, le rapport final ainsi que le rapport scientifique doivent être rédigés en français.*

### **Processus d'évaluation du rapport d'étape et final**

Le rapport d'étape et le rapport final font l'objet d'une évaluation scientifique coordonnée par le FRQNT. En parallèle, ces deux rapports sont transmis confidentiellement au MERN pour lui permettre d'apprécier l'évolution des travaux. Le MERN formule des commentaires au FRQNT sur le contenu des rapports lorsqu'il le juge nécessaire. La décision finale d'acceptation du rapport d'étape et du rapport final revient au FRQNT.

L'avancement des travaux jugé insatisfaisant par le FRQNT, suite à la réalisation de son processus d'évaluation des rapports d'étape et finaux, peut mener à une diminution, à une suspension ou à l'arrêt des versements prévus.

Dans le cas où le rapport final n'est pas déposé dans les délais prescrits ou si le rapport final n'est pas accepté par le FRQNT selon les processus décrits plus haut, la personne titulaire de l'octroi n'est pas admissible à recevoir une nouvelle aide financière du Fonds tant que cette condition n'est pas remplie.

### **Activités de transfert de connaissances**

Les équipes subventionnées dans le cadre du présent programme sont tenues, s'il y a lieu, de participer aux activités de transfert des connaissances organisées par le FRQNT et le MERN afin de partager les résultats de leurs travaux de recherche. La participation à ces rencontres est obligatoire. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être pris dans le budget de la subvention.

### **Modification en cours d'octroi**

Tel que décrit dans les Règles générales communes, toute modification importante apportée en cours d'octroi par rapport à la demande initiale à l'orientation des travaux de recherche, à l'échéancier de réalisation ou à la composition de l'équipe doit faire l'objet d'explications détaillées au FRQNT. Cette modification fait alors l'objet d'une évaluation par le FRQNT, qui consulte le MERN. La décision finale, s'il y a lieu, de diminuer, suspendre ou arrêter les versements prévus revient au FRQNT. Un remboursement peut être demandé.

### **Mention de l'aide financière reçue**

Les chercheurs et chercheuses qui bénéficient d'une subvention doivent mentionner le programme subventionné par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et conséquemment l'aide reçue du Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies, dans toutes activités de diffusion résultant de la recherche subventionnée dans le cadre du présent programme, y compris les publications. Cette mention doit apparaître également dans tous les communiqués de presse et les communications se rapportant à la subvention obtenue.

## **Propriété intellectuelle**

**Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle** – Le FRQNT et le MERN reconnaissent les droits de la personne titulaire d’octroi et de son établissement d’appartenance sur la propriété intellectuelle des travaux de recherche incluant : les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires, le rapport d’étape, le rapport final et les résultats de recherche, sous quelque forme que ce soit, découlant des travaux financés dans le cadre du Programme.

**Droit du FRQNT et du MERN concernant l’utilisation des travaux de recherche** – Toute demande relative à l’utilisation des travaux de recherche, notamment à des fins de reproduction, de traduction, d’exécution ou de communication au public par quelque moyen que ce soit, doit être formulée directement aux personnes titulaires d’octrois ou à leur établissement. Ces derniers doivent tenir compte de leurs obligations, notamment en matière de protection des participants à la recherche, ou encore du respect des politiques de propriété intellectuelle applicables aux travaux de recherche.

**Droits du FRQNT et du MERN concernant le résumé des résultats, disponible dans le formulaire de rapport final, ainsi que le rapport scientifique** – Le FRQNT et le MERN pourront utiliser le résumé présentant les résultats du projet et leurs applications demandé dans le formulaire du rapport final, ainsi que le rapport scientifique, à des fins de reproduction, d’adaptation, de publication, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, dans le respect du droit d’auteur et uniquement à des fins non commerciales.

**Acceptation de l’octroi** – En acceptant l’octroi, la personne titulaire accorde au FRQNT et au MERN une licence non exclusive et non transférable de ses droits d’auteurs sur le résumé des résultats du projet exigé dans le rapport final ainsi que sur le rapport scientifique, sans limites territoriales et pour une durée illimitée. La personne titulaire de l’octroi garantit au FRQNT et au MERN qu’elle détient tous les droits lui permettant de consentir à la présente licence de droits d’auteur. Cette licence permet au FRQNT et au MERN de les reproduire, de les adapter, de les publier, de les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit (conférence, sites Web, Facebook, Twitter, etc.). Une révision linguistique pourra être effectuée préalablement à la diffusion, sans autre préavis.

## **Libre accès aux résultats de la recherche**

Conformément à la [Politique de diffusion en libre accès des Fonds de recherche du Québec](#), les chercheurs et les chercheuses ainsi que les cochercheurs et les cochercheuses faisant partie d’un regroupement subventionné (équipes, centres, réseaux de recherche) doivent s’engager à rendre disponibles en libre accès leurs publications scientifiques au plus tard 12 mois après la publication. Pour connaître les exigences des FRQ à ce sujet, veuillez consulter notre page sur la [Science ouverte](#).

## **Équité, diversité et inclusion**

Les Fonds de recherche du Québec souhaitent contribuer au soutien d'un écosystème de recherche basé sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Des mesures ont ainsi été mises en place afin de renforcer la prise en compte de ces principes. Les personnes financées sont encouragées à privilégier ceux-ci dans le contexte de leurs activités de recherche. Pour plus d'informations, veuillez consulter [nos énoncés sur l'équité, la diversité et l'inclusion](#).

## **Responsabilité des Fonds**

Les Fonds déploient tous les efforts raisonnables pour assurer un service optimal. Ils ne peuvent être tenus responsables d'un dommage, direct ou indirect, résultant du traitement qu'ils effectuent des demandes de bourse ou de subvention. De plus, sans limiter la généralité de ce qui précède, ils ne peuvent être tenus responsables d'un dommage direct ou indirect, découlant de la divulgation non autorisée par les Fonds de renseignements personnels ou confidentiels.

## **Information fausse ou trompeuse**

Les Fonds présument de la bonne foi des déclarations qui leur sont fournies dans les demandes de financement ou dans tout autre document qui leur est soumis tout au long du cycle d'un octroi, du dépôt de la demande de financement jusqu'aux rapports finaux. Les personnes qui présentent une demande et les titulaires d'un octroi doivent être transparents et faire preuve de rigueur et de justesse dans leurs déclarations. Ils doivent être diligents dans la mise à jour des informations relatives à leur situation, le cas échéant.

En vertu de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1), une personne qui présente une demande et qui déclare une information fausse ou trompeuse en vue d'obtenir ou de faire obtenir une aide financière commet une infraction, est passible d'une amende et pourrait se voir refuser toute aide financière pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Lorsqu'une personne morale commet une telle infraction, un administrateur ou un représentant de cette personne morale qui avait connaissance de l'infraction peut être passible d'une amende. De plus, une telle déclaration constitue un manquement à la conduite responsable en recherche, tel que stipulé dans la Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec, et peut également faire l'objet de sanctions conformément à celle-ci.

Les Fonds se réservent le droit de prendre sur-le-champ toute mesure jugée utile afin de faire cesser l'utilisation de fonds publics obtenus sur la base d'informations fausses ou trompeuses, ainsi que d'entamer des recours pour obtenir la réparation des dommages subis et, s'il y a lieu, le remboursement des sommes ainsi obtenues.

# ANNEXE

**Formulaire d'attestation des contributions à titre de partenaire  
de milieu pratique**



## ANNEXE

### FORMULAIRE D'ATTESTATION DES CONTRIBUTIONS À TITRE DE PARTENAIRE DE MILIEU PRATIQUE

#### Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier-II 1<sup>er</sup> concours

ATTENDU que, dans le cadre du programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier-II, le projet de recherche doit être réalisé conjointement avec au moins un partenaire de milieu pratique<sup>1</sup> œuvrant au Québec et que l'ensemble des contributions doit représenter au moins 10 % du montant de la subvention demandée au FRQNT, chaque partenaire de milieu pratique doit remplir et signer le présent formulaire. Le chercheur principal ou la chercheuse principale doit par la suite joindre le présent formulaire signé, en format PDF, à la section « *Autres documents* » de son formulaire électronique FRQnet avant la date limite du concours. S'il y a plus d'un partenaire, tous les formulaires d'attestation signés doivent être regroupés en un seul PDF.

<b>TITRE DU PROJET :</b>
<b>CHERCHEUR OU CHERCHEUSE RESPONSABLE DU PROJET :</b>

PARTENAIRE DE MILIEU PRATIQUE OEUVRANT AU QUÉBEC :	
Identification du partenaire de milieu pratique :	Adresse :
Identification du représentant participant aux travaux de recherche:	
Téléphone :	Courriel:
Votre organisation est-elle <input type="checkbox"/> du secteur privé? Si oui :	<input type="checkbox"/> Organisme à but lucratif? <input type="checkbox"/> Organisme à but non lucratif?
Votre organisation est-elle <input type="checkbox"/> du secteur public? Si oui :	<input type="checkbox"/> Organisme public, parapublic, gouvernemental ou municipalité? <input type="checkbox"/> Établissement du secteur de la santé et des services sociaux? <input type="checkbox"/> Établissement du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche?
Votre organisation est-elle <input type="checkbox"/> autres?	Précisez :

CONTRIBUTION DU PARTENAIRE DE MILIEU PRATIQUE :			
Type de ressources	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
Financière			
Matérielle			
Humaine			
<b>TOTAL</b>			

<sup>1</sup> Le partenaire de milieu pratique se définit comme une organisation active et légalement constituée œuvrant au Québec. Il peut s'agir d'un ministère, d'un organisme public, d'une municipalité, d'une entreprise, d'une coopérative ou d'un organisme sans but lucratif, intéressé par les résultats du projet de recherche et susceptible de les mettre en application.

Décrivez brièvement, en tant que partenaire de milieu pratique, comment vous entendez contribuer au bon déroulement du projet de recherche :

Décrivez brièvement, en tant que partenaire de milieu pratique, comment vous pourrez bénéficier des résultats des travaux de recherche :

**Par la présente, le signataire atteste de la contribution aux travaux de recherche qui seront réalisés dans le cadre du projet mentionné ci-dessus.**

---

**Nom, prénom du gestionnaire autorisé**  
(en caractère d'imprimerie)

---

**Signature**

---

**Date**



[www.frqnt.gouv.qc.ca](http://www.frqnt.gouv.qc.ca)

140, Grande Allée Est, bureau 450  
Québec (Québec) G1R 5M8 | 418 643-8560

500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800  
Montréal (Québec) H3A 3C6 | 514 873-2114

*Fonds de recherche  
Nature et  
technologies*

Québec 